

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le 
ID : 974-249740101-20221207-2022_143_BC_8A-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

—————
Séance du 5 décembre 2022
—————

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ DÉCEMBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_143_BC_8A
Validation d'un avenant n°1 à la
convention signée entre le TCO et «
l'association de gestion du Séchoir »
au titre du « Leu Tempo Festival »
pour l'année 2022.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise
DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ -
Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M.
Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-
Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 13

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 novembre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/12/2022

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme
Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_143_BC_8A : VALIDATION D'UN AVENANT N°1 À LA CONVENTION SIGNÉE ENTRE LE TCO ET « L'ASSOCIATION DE GESTION DU SÉCHOIR » AU TITRE DU « LEU TEMPO FESTIVAL » POUR L'ANNÉE 2022.

Le Président de séance expose :

Le contexte

L'association de gestion du Séchoir assure depuis plusieurs années le développement de la culture, la production et la diffusion de la création artistique sous toutes ses formes, le soutien à la création, la médiation culturelle auprès de tous publics. Elle est basée à Saint-Leu et gère deux lieux de diffusion : le K et le Séchoir.

Chaque année, le Séchoir produit, organise et participe à la promotion de plusieurs spectacles. L'association est connue, entre autres, pour l'organisation du « Leu Tempo Festival », événement culturel historique et majeur de l'ouest. Parmi ses actions figurent également la mise en place de stages, d'ateliers et de rencontres artistiques diverses.

Le Séchoir est un partenaire du TCO, notamment dans le domaine de la décentralisation de spectacles auprès de public du territoire, afin d'atteindre plus particulièrement ceux qui ont difficilement accès à l'offre culturelle.

En matière de spectacle vivant, le TCO a précisé dans ses statuts sa volonté d'assurer une diffusion professionnelle qui irrigue le territoire afin de faire de l'ouest un pôle d'excellence culturelle.

De plus, il a défini comme l'une des priorités de sa politique culturelle l'accès à la culture pour tous. Le Séchoir ainsi que les autres salles historiques du territoire, portent depuis plus de 10 ans le dispositif d'aide à la création, BEKALI, qui participe grandement à l'émergence de nouveaux projets artistiques au sein du territoire.

Ces projets qui par ailleurs rayonnent souvent à l'international et font la fierté du territoire.

Un festival LEU TEMPO fortement impacté par les surcoûts d'un contexte de crise

« Leu Tempo Festival » qui a lieu au mois de mai 2022, a été le 1er grand festival en période POST-COVID, impacté par la guerre en UKRAINE, subissant très rapidement les premiers surcoûts, impossibles à prévoir au moment où les premiers engagements ont été pris auprès des différents partenaires.

Surtout, des incertitudes ont perduré longtemps concernant les espaces envisagés en programmation du festival Leu Tempo.

Les équipes ont du travailler, et ce jusqu'au dernier moment, sur deux options, lieux ouverts ou clos, l'ombre de la pandémie planant toujours sur l'île, ce qui a amené l'association à renforcer l'équipe de préparation.

Le budget du festival a aussi été impacté par d'autres surcoûts, notamment ceux du fret et des voyages d'équipes extérieures, mais surtout les divers achats de matériels ou les prestations qui ont

suivi la même logique d'augmentation.

Les tarifs d'hôtel, de gîte, de location de matériel technique n'ont pas été adaptés à la situation contextuelle.

Les entreprises réunionnaises de ces secteurs ont été tellement impactées par la crise, qu'elles n'étaient pas en mesure d'offrir des tarifs aussi performants que les années précédentes pour la bonne organisation de l'événement.

Enfin, l'inflation a amené une revalorisation par deux fois, en six mois, des salaires de la convention collective dont dépend l'association, ce qui a donc augmenté le coût salarial du personnel permanent.

Néanmoins, pour cette reprise, après une période difficile pour le milieu culturel, et afin que ce retour de la culture dans l'espace public soit un grand moment populaire, le choix de renforcer la programmation gratuite, en accord avec les partenaires, fut une évidence.

Ce fut un succès, avec une fréquentation inédite de plus de 40 000 personnes venues de toute l'île pour ces 4 jours de festival.

Les différentes augmentations précitées ont donc très vite fait monter le coût global du festival. En termes budgétaires il est annoncé un déficit de 158 000 euros, alors même que le festival n'avait jamais connu des ressources propres aussi importantes.

C'est la raison pour laquelle, afin de pallier aux différents surcoûts évoqués plus haut, en prenant en considération la situation exceptionnelle qui les caractérisent, et afin d'éviter de mettre en péril le travail fait auprès des publics, des territoires, ainsi que l'effort particulier apporté par l'association en matière de soutien aux équipes artistiques locales, qu'il est proposé un avenant à la convention avec l'association de gestion du Séchoir portant sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 40 000 € auprès du TCO pour l'année 2022.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/11/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 15/11/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle à l'association de gestion du Séchoir pour un montant maximum de 40 000 € ;

- VALIDER le projet d'avenant correspondant;

- AUTORISER le Président à signer les avenants et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

3. Budget prévisionnel de l'action

Exercice 200??...

CHARGES	Montant (Hors centimes d'€)	PRODUITS	Montant (Hors centimes d'€)
Charges directes affectées à l'action		Produits directs affectés à l'action	
60- Achat	110 225	70- Vente de produits finis, prestations de services	125 025
Prestation de services	70 000		
Achats matières et fournitures	20 225	74- Subventions d'exploitation	181 100
Autres fournitures	20 000		
61- Services extérieurs	22 600	TCO	95 000
Locations	22 600	Etat	
Entretien et réparation	0	Région	
Assurance	0	Département	
Documentation	0	Communes :	65 000
62- Autres services extérieurs	149 800	Prise en charge-prestation de sécurité	50 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	32 000	Prestation artistique Fel Dan Somin	15 000
Publicité, publication	32 000	-	
Déplacements, missions	35 600	-	
Services bancaires, autres	50 000	-	
63- Impôts et taxes		Sponsors :	18 800
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel	41 295	Fonds européens	
Rémunération du personnel	27 672	Subventions Etat pour emplois aidés	
Charges sociales	11 623	Autres aides, dons ou subventions affectées	2 300
Autres charges de personnel	2 000	Report subvention exercice antérieur	
65- Autres charges de gestion courante	9 700	75- Autres produits de gestion courante	6 500
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotations aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements	
Sous-total charges directes (1)	333 620	Sous-total produits directs (2)	312 625

Charges indirectes affectées à l'action		Produits indirects affectés à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	388 294	Fonds propres de l'association	409 289
Frais financiers			
Autres			
Sous-total charges indirectes (2)	388 294	Sous-total produits indirects (2)	409 289

Sous-total CHARGES (1 + 2)	721 914	Sous-total PRODUITS (1 + 2)	721 914
-----------------------------------	----------------	------------------------------------	----------------

86 - Contributions volontaires en nature (3)		87- Contributions volontaires en nature (3)	
Prestations en nature		Prestations en nature	
Bénévolat	26 148	Bénévolat	26 148

TOTAL CHARGES (1 + 2 + 3)	748 062	TOTAL PRODUITS (1 + 2 + 3)	748 062
----------------------------------	----------------	-----------------------------------	----------------

L'association sollicite une subvention de 95.000..... €